Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

En Vaucluse, la voiture change de camp



Une étude récente LeboncoinAuto révèle que Le parc de voitures français affiche plus de 11 ans d'âge moyen et que les ventes de voitures sont à 76,9% réalisées sur le marché de l'occasion. Enfin, près de 20% des voitures neuves sont désormais électriques. En clair ? Le paysage automobile se transforme. La Renault Clio et la Peugeot 208 restent des valeurs sûres, tandis que la Zoé, la 500e et l'e-208 tiennent le haut du pavé électrique. Une autre révolution se profile également, celle de la fiscalité.

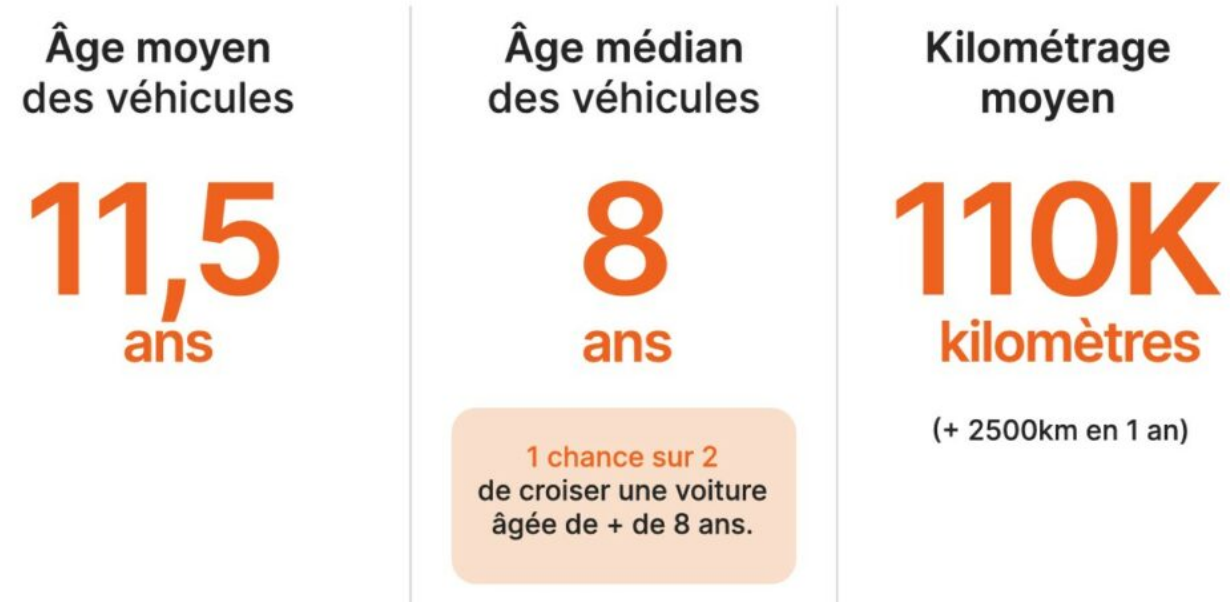
À Avignon, Carpentras, Cavaillon ou Orange, les concessions ne sont pas les seules à tirer leur épingle du jeu. Le marché de seconde main reste incontournable pour les automobilistes vauclusiens. Au niveau national, 5,53 millions de voitures particulières d'occasion ont changé de propriétaire en 2025, contre 1,665 million de véhicules neufs. Autrement dit, près de huit achats automobiles sur 10 se font dans la seconde main. Le marché a même légèrement progressé, de 0,9%, alors que le neuf reculait de 5,2%.

Les modèles phares d'occasion

En Vaucluse, dans les annonces de voitures d'occasion : la Renault Clio arrive très largement en tête des offres, devant, notamment, la Peugeot 208, la Citroën C3, les Peugeot 308 et 2008 ou encore le Renault Captur. Ce sont aussi des modèles qui disposent d'un vaste réservoir de véhicules récents issus des flottes et des contrats de location. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le classement des ventes de véhicules d'occasion place la Renault Clio V en première position, devant la Peugeot 208 et la Fiat 500.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Copyright Etudes Leboncoin auto données mai 2026

Clio et 208, les valeurs sûres

La Clio demeure donc la voiture d'occasion la plus vendue en France : au premier semestre 2025, elle totalisait 356 657 transactions, très loin devant la Citroën C3 et la Peugeot 208. Pourquoi ? Parce qu'une Clio ou une 208 peut être utilisée en ville, sur les petites routes du Ventoux, pour les trajets domicile-travail entre Avignon et Carpentras ou pour rejoindre Cavaillon et le bassin de vie du Grand Avignon. Leur diffusion massive garantit aussi une offre abondante de pièces, de réparateurs et de véhicules à différents niveaux de prix. La Clio est très présente sur le marché de seconde main, plusieurs centaines d'exemplaires sont actuellement proposés sur les plateformes de vente, avec des motorisations essence, diesel, GPL et hybrides. La voiture populaire n'a donc pas disparu. Elle s'est simplement diversifiée.

Le diesel cède du terrain, mais n'a pas disparu

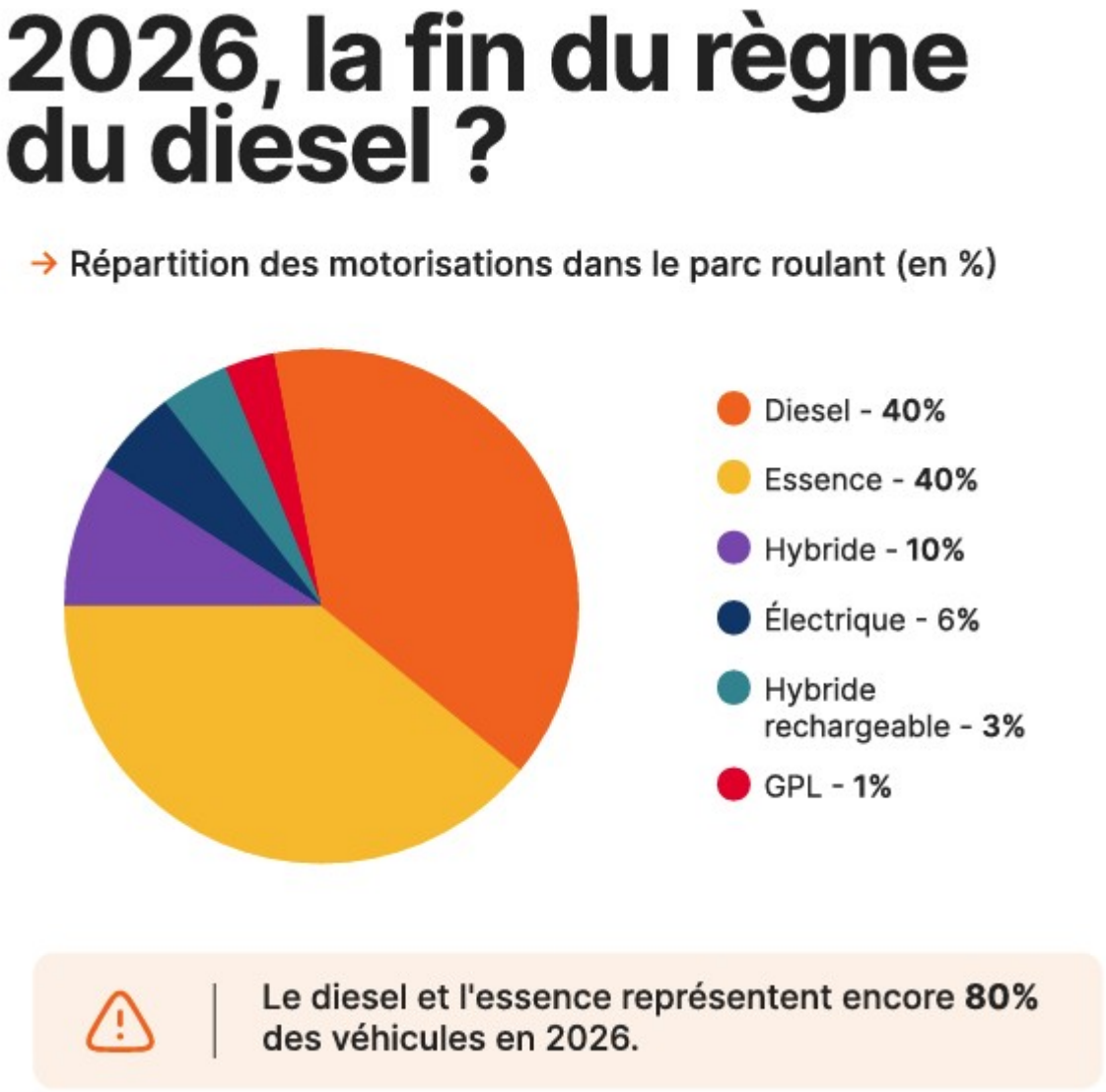
Pour autant, la voiture thermique n'a pas déserté les routes vauclusiennes. Dans une étude 'leboncoin' dressant le portrait du parc français, plus de 80% des voitures en circulation restent équipées d'une motorisation thermique. Le diesel, après deux décennies de domination, s'apprête cependant à céder sa première place à l'essence.

Le marché de l'occasion reste très attractif

Le marché de l'occasion ralentit beaucoup plus lentement que celui du neuf dans cette mutation. En 2025, le diesel représentait encore 44% des voitures particulières d'occasion achetées en France. L'âge moyen de ces véhicules atteint désormais 11,1 ans. La raison ? La flambée du prix des voitures neuves pousse les ménages à conserver davantage leur véhicule. Dans la dernière étude 'leboncoin', l'âge moyen du parc roulant dépasse désormais 11 ans et une voiture sur deux a plus de huit ans. Le kilométrage moyen franchit, lui, les 110 000 kilomètres. Le parc automobile ne se renouvelle donc pas au rythme auquel évoluent les normes environnementales.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Copyright Etudes Leboncoin données mai 2026

L'électrique progresse à petite vitesse

En 2025, 331 200 voitures électriques neuves ont été immatriculées en France. Elles représentent 19,9% du marché, contre 16,8% en 2024. Dans le même temps, l'essence hybride non rechargeable s'est imposée comme la première motorisation du marché avec 42,5%. Le Vaucluse avait déjà amorcé ce virage. En 2024, près de 14 700 voitures particulières neuves avaient été immatriculées dans le département et les modèles 100% électriques représentaient environ 15% des immatriculations, contre à peine 2% en 2019. Le marché électrique d'occasion commence lui aussi à prendre de l'épaisseur. Les modèles qui dominent les échanges français ? Les Renault Zoé, Peugeot e-208, Fiat 500e et Tesla Model 3. En Vaucluse, les voitures de seconde main les plus présentes sont les Dacia Spring.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Zoé, 500e, e-208, le 1er trio électrique
Sur l'ensemble du parc d'occasion observé par le boncoin, les cinq électriques les plus représentées sont la Renault Zoé, la Fiat 500e, la Peugeot e-208, la Dacia Spring et la Tesla Model 3. La Zoé a été l'une des voitures électriques la plus accessible à grande échelle et alimente naturellement le marché de l'occasion.

Le marché du neuf électrique
Sur le marché du neuf, la Renault 5 E-Tech a fait une entrée remarquée en 2025 avec 37 822 immatriculations, devenant la voiture électrique la plus vendue en France cette année-là. Autrement dit, la Zoé appartient déjà à la première génération de l'électrification tandis que la Renault 5, les nouvelles Peugeot e-208 et autres modèles plus récents cherchent à conquérir la suivante.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Copyright LeboncoinAuto données mai 2026

Les SUV ont changé le décor

Les Vauclusiens aiment les SUV (Sport utility vehicle, véhicule utilitaire sportif). Leur part a doublé en cinq ans et atteint désormais une voiture sur trois dans le parc français, toujours selon la dernière étude 'leboncoin'. Dans le même temps, les berlines passent sous la barre des 40% et les monospaces, autrefois omniprésents, sont relégués sous les 3%. Le hic ? Les SUV électriques, souvent plus lourds que les petites citadines, posent notamment la question du poids des batteries et, demain, de leur traitement fiscal. Car l'électrification ne signifie pas nécessairement la disparition de la fiscalité automobile. Elle pourrait simplement en changer l'assiette.

La prochaine bataille sera fiscale

Pendant des décennies -la 1re taxe sur les produits pétroliers a été instaurée en 1928 et la 1re voiture a essence a été créée en 1886-, l'État a prélevé une part importante de la fiscalité automobile directement à la pompe -La fiscalité représente entre 55 et 60% du prix total payé à la pompe-. Plus un véhicule roule, plus il consomme de carburant et plus il acquitte de taxes. Avec la voiture électrique, cette mécanique disparaît en grande partie. Le Royaume-Uni vient de franchir un cap qui pourrait préfigurer le débat français. Le 13 juillet 2026, le gouvernement britannique a confirmé la création d'une Electric Vehicle Excise Duty, ou eVED, une taxe calculée en fonction du kilométrage parcouru. Elle doit entrer en vigueur le 1er avril 2028.

Compenser la taxe sur les carburants

Objectif ? Compenser à long terme la diminution des recettes liées à la taxe sur les carburants à mesure que les automobilistes abandonnent l'essence et le diesel. Le gouvernement britannique estime que cette nouvelle fiscalité pourrait rapporter 1,1 milliard de livres dès 2028-2029, puis 1,865 milliard en 2030-2031. Pour les voitures électriques, le principe retenu est celui d'un prélèvement au kilomètre. Le dispositif doit également concerner les hybrides rechargeables.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Copyright Etudes Leboncoin données mai 2026

Quelles seront les futures taxes ?

La France n'a pas –encore- annoncé de taxe kilométrique équivalente pour les voitures électriques. La disparition progressive de la consommation de carburants réduit mécaniquement l'assiette de la fiscalité qui leur est attachée. La France a déjà commencé à faire évoluer la fiscalité automobile : depuis le 1er avril 2025, les véhicules électriques ne sont plus totalement exemptés de la taxe annuelle sur l'utilisation des véhicules de tourisme par les entreprises, tandis que le gouvernement continue parallèlement de soutenir l'électrification. Le débat est donc appelé à se déplacer : taxer l'énergie consommée, taxer le véhicule, taxer son poids, son usage ou les kilomètres parcourus ? Une petite électrique utilisée principalement pour les trajets quotidiens ne représente pas le même usage qu'un lourd SUV électrique parcourant 30 000 kilomètres par an. Et alors que l'industrie automobile accélère sa mue, le parc roulant,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

lui, avance beaucoup plus lentement. Dans le même temps, les véhicules électriques progressent rapidement dans les ventes neuves : leur part atteint désormais près d'une voiture sur cinq. La révolution automobile n'est donc pas encore achevée.

Au fil des routes vauclusiennes

Sur les parkings d'Avignon comme sur les routes du Luberon ou du Comtat Venaissin, deux époques automobiles vont encore longtemps cohabiter : les Clio et 208 thermiques qui constituent le socle du marché, les hybrides qui servent de transition et les électriques qui préparent déjà la suite. La prochaine rupture ne sera peut-être donc pas seulement technologique mais aussi fiscale. Le paradoxe est là.

En attendant sur les parkings

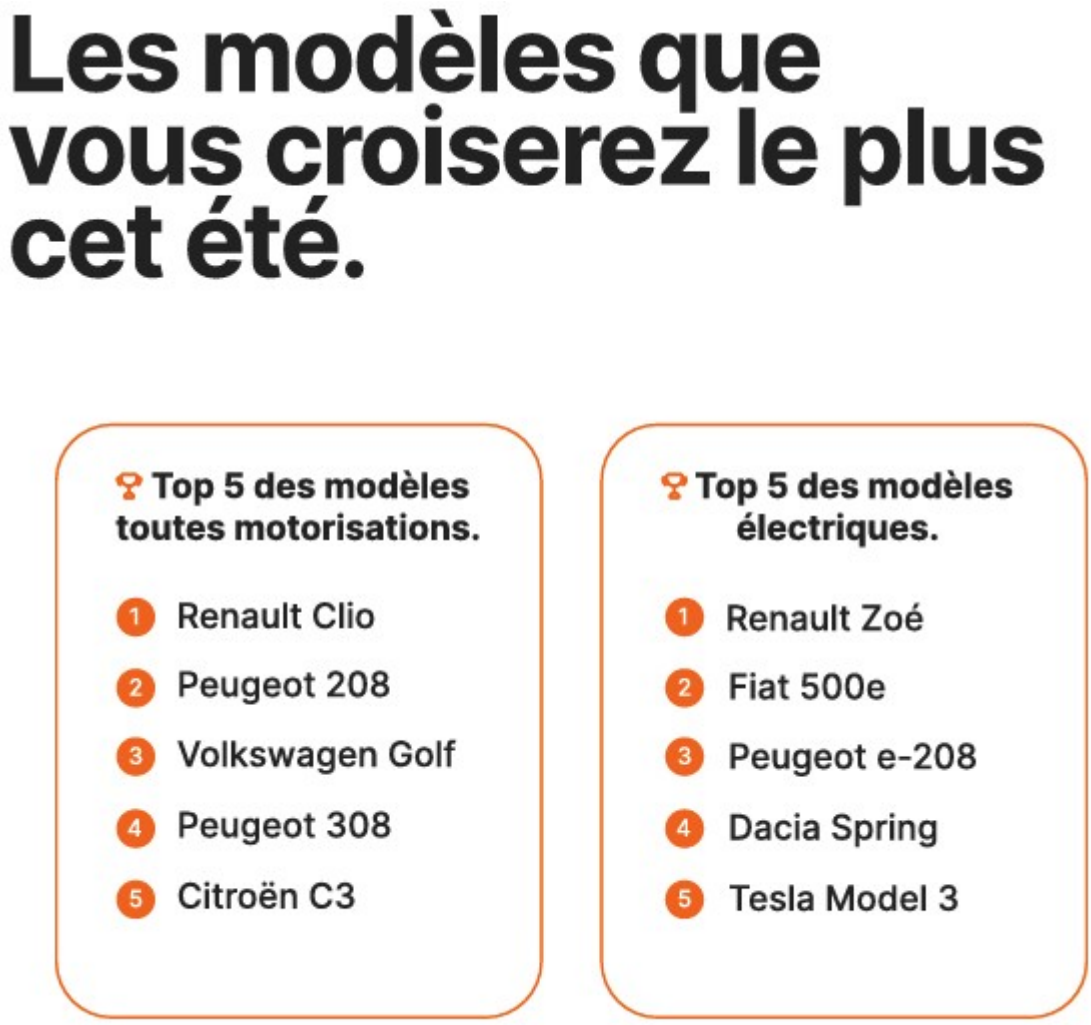
Pour l'heure, les Français continuent de rouler dans des voitures anciennes, majoritairement thermiques. Sur les parkings d'Avignon comme sur les routes du Luberon ou du Comtat Venaissin, deux époques automobiles vont encore longtemps cohabiter : les Clio et 208 thermiques qui constituent le socle du marché, les hybrides qui servent de transition et les électriques qui préparent déjà la suite. La prochaine rupture ne sera peut-être donc pas seulement technologique. Elle pourrait bien être fiscale.

Sources : Leboncoin auto données mai 2026. SDES (Service des données et études statistiques) immatriculations de voitures en 2025, l'Argus, le top des voitures d'occasion et neuves en France. Baromètre du marché des voitures électriques d'occasion. 40 millions d'automobiles.com ; Electric vehicule excise duty…

Mireille Hurlin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

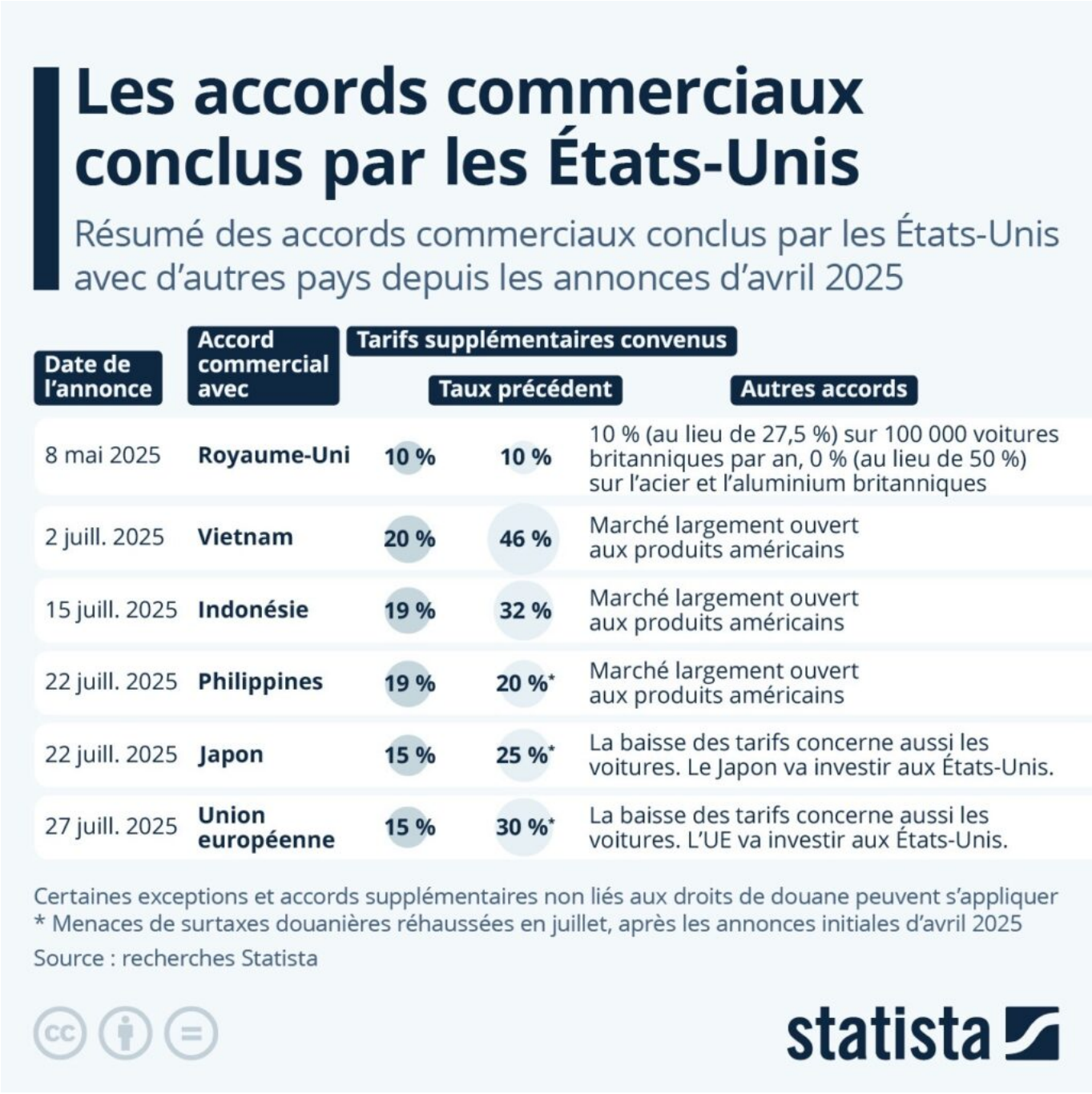


Copyright Etudes Leboncoin données mai 2026

Les accords commerciaux conclus jusqu'à présent par l'administration Trump

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Dimanche 27 juillet, à quelques jours de l'échéance du 1er août, les États-Unis et l'Union européenne ont conclu un accord commercial qui réduit de 30 % à 15 % les droits de douane sur les importations européennes ciblées en avril par l'administration Trump, y compris les voitures. Compte tenu des exceptions, on estime qu'environ 70 % des importations de l'UE vers les États-Unis sont concernées par ce nouveau taux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Dans le cadre de cet accord, l'UE investira également 600 milliards de dollars supplémentaires aux États-Unis et achètera pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains. Aucune annonce n'a été faite concernant un éventuel ajustement des droits de douane de l'UE en réponse. D'après les dernières données disponibles, l'UE ne prélève actuellement des droits de douane que sur environ le quart des importations américaines.

Si cet accord semble déséquilibré, il en va de même pour les autres accords conclus jusqu'à présent par les États-Unis avec d'autres pays étrangers. Les accords conclus avec des pays asiatiques comme l'Indonésie, le Vietnam et les Philippines prévoient non seulement des droits de douane américains plus élevés que ceux annoncés en avril dernier, mais également un accès quasi illimité pour les produits américains à leurs marchés respectifs, ce qui a suscité de vives critiques dans les pays concernés.

Les autres accords conclus avec les puissances du G7 ressemblent davantage à l'accord avec l'UE. Le Japon a par exemple également accepté de réaliser d'importants investissements et achats auprès des États-Unis, en échange d'une limitation des nouveaux droits de douanes américains à 15 %, tout en maintenant ses propres droits de douane inchangés. Un accord conclu en mai a également laissé intacts les droits de douane imposés au Royaume-Uni, tout en abaissant à zéro les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium et en prévoyant une exception pour l'importation de 100 000 voitures britanniques à un taux de 10 %. Comme ce pays n'a jamais reçu d'annonce de droits de douane réciproques plus élevés de la part de l'administration Trump, les droits de douane supplémentaires généraux appliqués sont ceux initialement annoncés au niveau mondial, soit 10 %.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Impôts liés à l'activité de l'entreprise, fiscalité immobilière, taxes : ce qu'il faut savoir en 2025

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Entre impôts sur les sociétés, TVA, fiscalité locale et mesures issues de la loi de finances 2025, les obligations fiscales des entreprises sont à étudier. Voici tous les points clés à connaître et les dernières actualités pour rester en selon, Entreprendre.Service-Public.fr, le site officiel d'information administrative et de démarches pour les entreprises.

Loi de finances pour 2025 : ce qui change pour les entreprises
Report de la suppression de la CVAE, prolongation des dispositifs zonés d'exonérations, interdiction des logiciels de caisse auto-certifiés, versement mobilité… Entreprendre.Service-Public.fr informe des dispositions figurant dans la loi de finances pour 2025. En savoir plus

Prolongation du dispositif d'abattement dont bénéficient les dirigeants de PME partant à la retraite
La loi de finances pour 2025 proroge jusqu'au 31 décembre 2031 l'abattement fixe dont bénéficient les dirigeants de PME partant à la retraite. Lire les explications

Loi de finances 2025 : quelles mesures pour le secteur agricole ?
Prolongation du crédit d'impôt remplacement, mesures en faveur des jeunes agriculteurs… La loi de finances pour 2025 a adopté plusieurs mesures en faveur du secteur agricole. Lire les explications.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Impôts liés à l'activité de l'entreprise

Impôt sur les sociétés : Quel que soit le type de société, le dirigeant est redevable de l'impôt sur le revenu et la société est soumise à l'impôt sur les sociétés. Les entreprises sont soumises à des déclarations particulières en fonction de leur type d'activité. En savoir plus

Impôt sur le revenu : L'impôt sur le revenu est un impôt global établi sur la totalité des revenus dont disposent les personnes physiques au cours d'une année. Les entreprises dont le statut juridique est celui de l'entreprise individuelle (travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale, exploitant agricole non salarié), sont imposées sous le régime de l'impôt sur le revenu. En savoir plus

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : L'entreprise ou le professionnel indépendant qui réalise de manière habituelle des opérations économiques payantes au sein de l'Union européenne est assujetti à la TVA. Cette taxe est directement facturée aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent. C'est aux professionnels de la collecter sur ces opérations imposables et de la déclarer. En savoir plus

Fiscalité immobilière

Contribution économique territoriale : Depuis 2010, la contribution économique territoriale (CET) remplace la taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers (TP), à laquelle étaient soumises les entreprises et les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle non salariée. La CET est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En savoir plus

Taxes foncières : En savoir plus

Taxes locales : Pendant l'exercice de son activité, une entreprise est assujettie à certains prélèvements fiscaux tels que les taxes locales. Ces taxes peuvent être liées à la nature de son activité, à l'urbanisme ou au lieu d'établissement de l'entreprise. En savoir plus

Autres impôts et taxes

Crédits d'impôts : En savoir plus

Réductions d'impôts : De nombreuses politiques publiques de soutien aux entreprises passent par des allègements fiscaux, de crédits d'impôts ou de déductions fiscales. Pour en bénéficier, les entreprises doivent souvent remplir certaines conditions : date de création, secteur d'activité, etc. En savoir plus

Exonérations d'impôts : En savoir plus

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Découvertes en Vallée du Rhône : l'avenir de la filière entre les mains de Trump ?



La 13e édition de Découvertes en Vallée du Rhône, qui a lieu tous les 2 ans à Avignon, capitale des Côtes-du-Rhône, s'est tenue au coeur du Palais des Papes ce mardi 1er avril. Un évènement qui concerne l'ensemble de la filière viti-vinicole de l'AOC, d'Ampuis à Nîmes, de Tain l'Hermitage au Duché d'Uzès.

Entouré par Damien Gilles, président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et par Samuel Montgermont, président de l'UMVR (Union des maisons de vins du Rhône), Philippe Pellaton, président d'Inter Rhône évoque la situation actuelle prise en étau entre la forte déconsommation et les tarifs douaniers que menace d'appliquer le président Trump à nos vins. « Après le Covid, nous avions décidé de consacrer 60% de notre budget promotion à l'export. Mais dans la conjoncture actuelle, nous allons changer notre fusil d'épaule et mettre le paquet sur la France. La Vallée du Rhône, ce sont quand même

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

45 000 emplois, dont 19 000 directs et nous sommes la 2ème AOC de France derrière Bordeaux avec 2,2M hl en 2024 sur une superficie du vignoble de 63 307 ha. »

Philippe Pellaton poursuit : « Le volume est en forte baisse : -11% par rapport à 2023 (2,43Mhl) et -17% en moyenne sur les 5 dernières récoltes, la plus petite production depuis 40 ans ». Damien Gilles enfonce le clou : « Chaque année, elle recule, mais la qualité demeure, grâce à nos vignerons résilients qui s'adaptent au changement climatique comme aux habitudes des consommateurs. Le rouge reste en tête avec 75%, le rosé est 2ème avec 13% et le blanc progresse à 12%. La répartition en volume est composée à 45% d'AOC Côtes-du-Rhône, 12% de CDR-Village et 10% à parts égales pour les crus méridionaux de Vin doux naturel et de Ventoux. Trois appellations accusent une baisse importante : la Clairette de Die, les Costières de Nîmes et Grignan-les-Adhémar ». Il est aussi question de la part du bio qui progresse de 19% en 2023 à 22% l'an dernier et 60% des vignobles qui s'inscrivent dans une démarche environnementale.



Samuel Montgermont, Philippe Pellaton et Damien Gilles. ©Andrée Brunetti / L'Echo du Mardi

Mais en dehors de ces sujets de satisfaction, le gros caillou dans la chaussure des vignerons de la Vallée du Rhône, en plus de la déconsommation, c'est l'exportation qui est suspendue à un fil du côté du 1er marché d'exportation des vins français, les USA qui représentent quand même 98M€ et 13% des volumes. Mais il n'est pas le seul. Le marché s'effondre aussi en Chine -36% (12M€), au Japon -23% (9M€), en Norvège (-6%) et au Danemark (-11%). Heureusement dans le Top 5 on retrouve la Belgique, le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne et la Suède. Les exportations représentent 106 millions de bouteilles pour une valeur de 509M€ avec des pays où nos vins sont de plus en plus appréciés, même si le volume est modeste. +15% en Australie (7500hl), +22% en Corée du Sud (5700hl), +64% au Brésil (2900hl).

En tout, les vignerons de l'AOC exportent vers une quinzaine de pays (36% de leur production) et en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

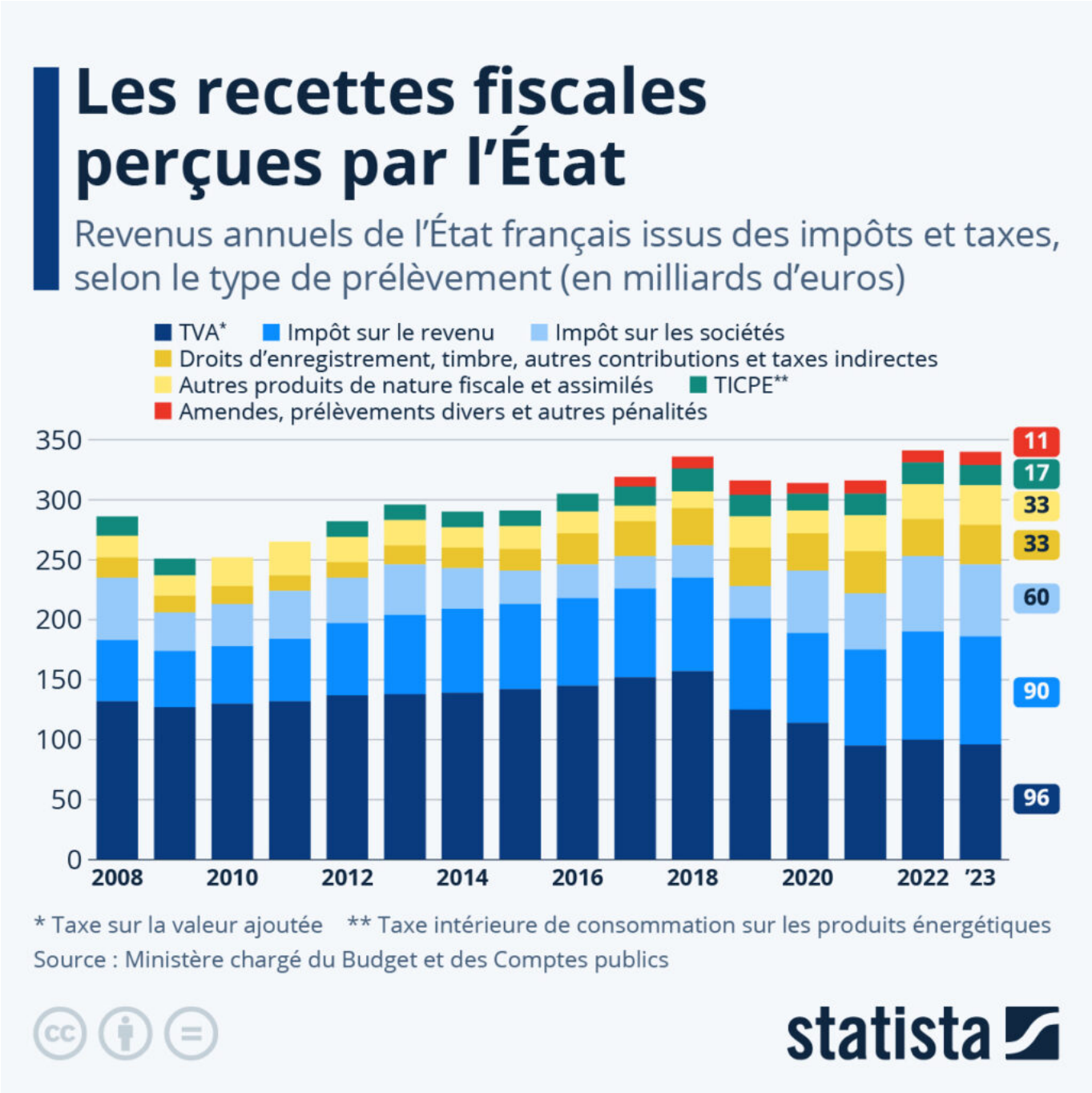
interne, en France, 38% des vins sont commercialisés en grandes surfaces et 26% dans les réseaux de cavistes et grossistes. « Sur 20M€ de budget, nous allons en consacrer la moitié à la promotion intèrieure avec des salons, un rapprochement avec les consommateurs, une communicqation plus marquée sur les 18 crus de l'appellation, une stratégie sur l'oeno-tourisme. Il nous faut absolument 'innover pour rester' donc survivre, insiste le président d'Inter Rhône. C'est à dire expérimenter de nouveaux cépages résistants à la canicule, aux maladies, avec un taux d'alcool moins élevé, des vins plus frais, plus légers, plus festifs, plus fruités pour attirer les jeunes générations. Apparemment les vins sans alcool n'ont pas le vent en poupe dans la Vallée du Rhône.

En attendant, l'épée de Damoclès des tarifs douaniers américains plane sur la tête de l'un des atouts majeurs de la Vallée du Rhône : la viticulture.

Quelles sont les principales recettes fiscales perçues par l'État?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale mardi 1er octobre, le nouveau Premier ministre Michel Barnier a détaillé les chantiers prioritaires de son gouvernement. Il a notamment donné des indications concernant le prochain budget de l'État et assuré que les grandes entreprises et les ménages les plus aisés seraient mis à contribution pour redresser les comptes publics. Les pistes envisagées par le gouvernement pourraient être une surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

grands groupes et une hausse de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Quelles sont les principales recettes fiscales actuellement perçues par l'État ? Comme le détaille notre infographie basée sur les données du ministère chargé du Budget et des Comptes publics, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont les trois plus importantes sources de recettes fiscales pour l'État français, ayant rapporté respectivement 96, 90 et 60 milliards d'euros en 2023. Ensemble, ces trois catégories de prélèvement ont représenté près de trois quarts (72 %) des recettes fiscales nettes l'an dernier. Outre les impôts directs, la contribution des taxes et impôts indirects, comme les droits d'enregistrement, les droits de timbre et la taxe sur les salaires, est également significative. Cette source de revenus a en effet rapporté 33 milliards d'euros à l'État en 2023, soit près de 10 % des recettes fiscales nettes.

De Tristan Gaudiaut pour Statista